



Note de présentation

*brève et synthétique,
retravaçant les informations financières
essentiellés du **S**yndicat **I**ntercommunal pour
le **D**éveloppement **S**ocial des **C**Antons de
Villeneuve les **A**vignon et de **R**oquemaure*

Et jointe au **B**udget **P**rimitif de l'exercice 2026

Introduction

Le budget primitif a été voté le 09/03/2026 par le conseil syndical du SIDSCAVAR.

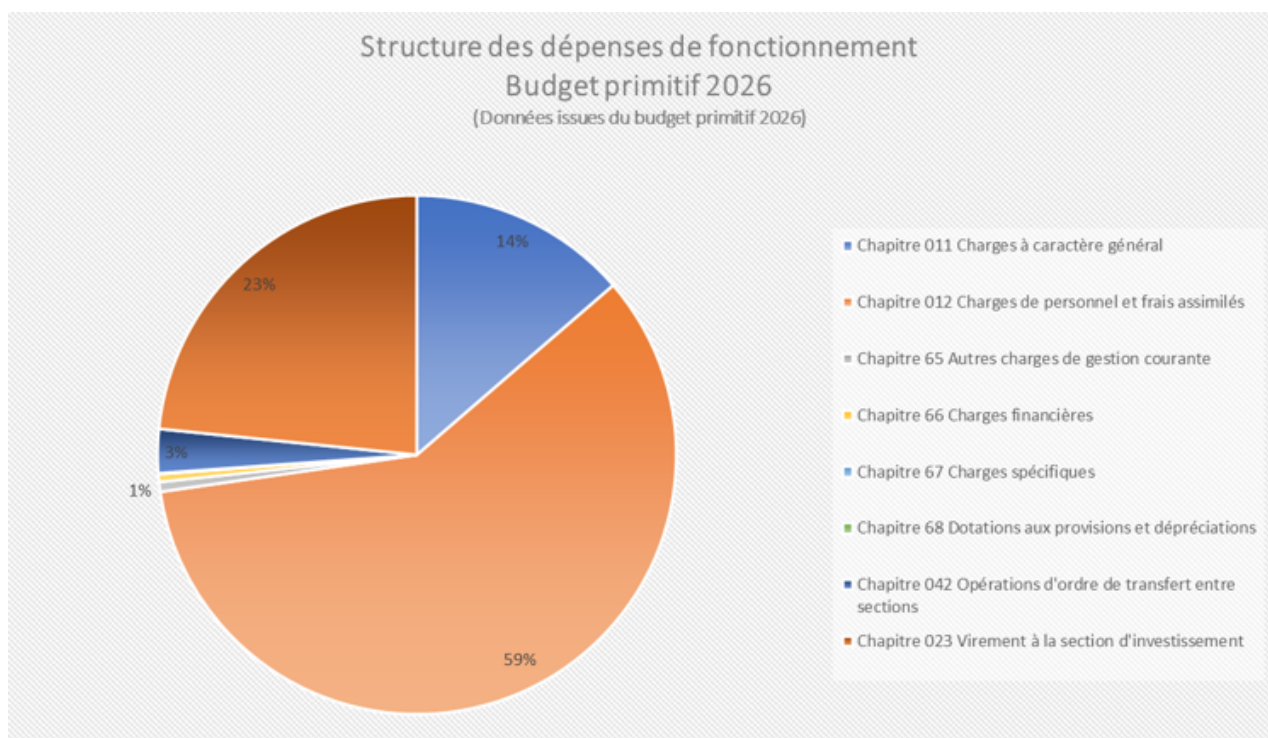
L'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 07/08/2015 prévoit, pour les communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens qui retrace les informations financières essentielles et qui doit être annexée au budget primitif (articles L.2313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales). La forme de cette note est libre.

I- Présentation du budget primitif 2026

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	13 198 277,00 € (report 002 inclus)	13 198 277,00 €
Investissement	4 154 350,00 € (report 001 et restes à réaliser 2025 inclus)	4 154 350,00 € (restes à réaliser 2025 inclus)

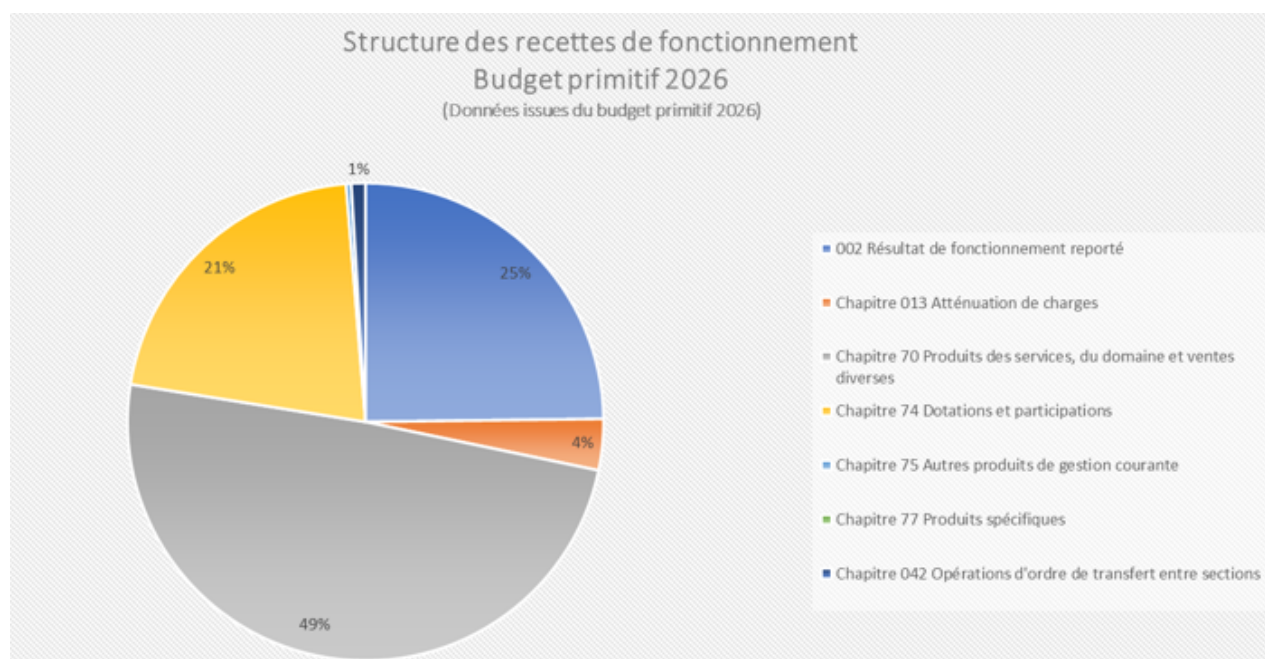
II- Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : structure

Structure des dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2026 :

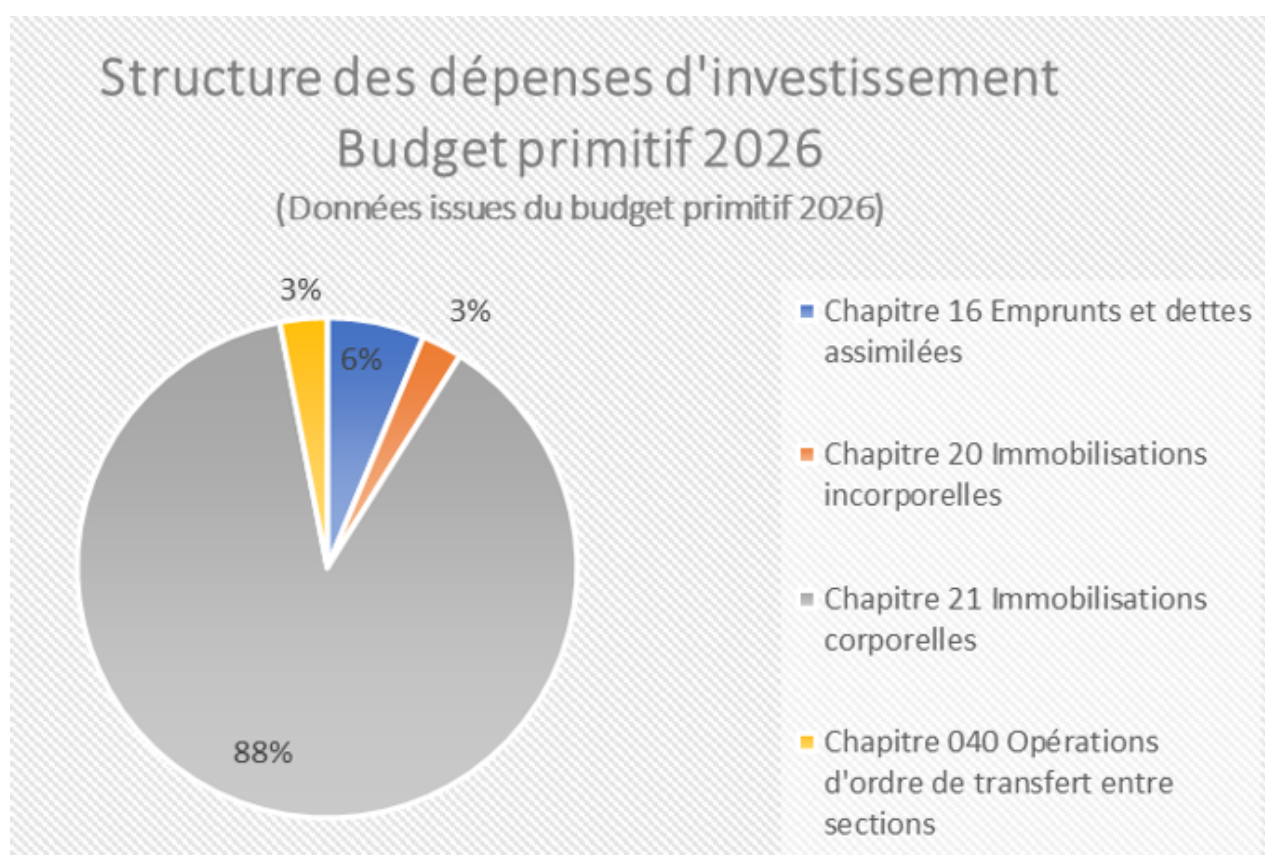


Structure des recettes de fonctionnement prévisionnelles 2026 :

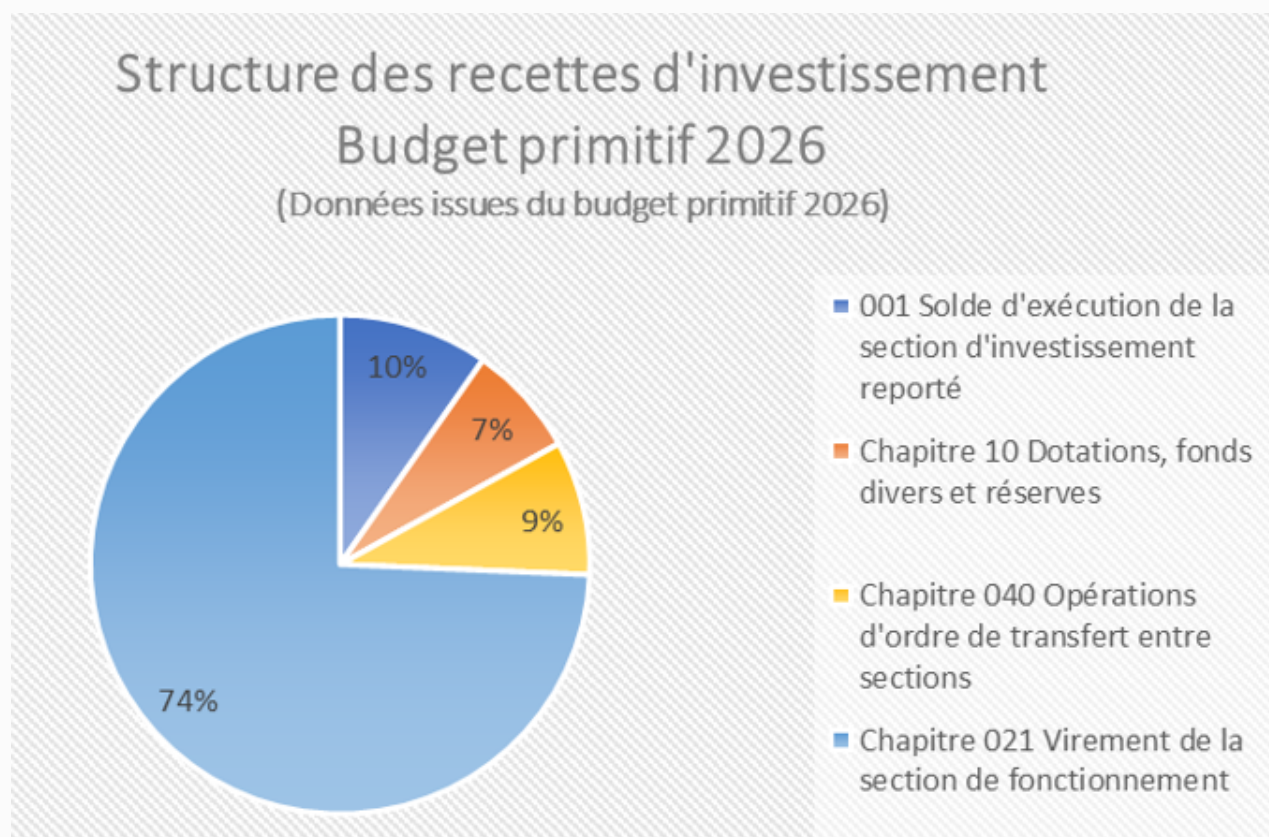
Section de
fonctionnement



Structure des dépenses d'investissement prévisionnelles 2026 :



Section d'investissement

Structure des recettes d'investissement prévisionnelles 2026 :**III- Niveau d'endettement du SIDSCAVAR**

Le capital restant dû au 01/01/2026 est de 2 130 821,35 €. Le profil d'extinction de la dette, sans nouvel emprunt souscrit d'ici là, présente un bon niveau avec la fin de 3 emprunts sur 4 d'ici le 01/06/2032.



IV- Effectifs du SIDSCAVAR et charges de personnel

- Effectifs pourvus au 01/01/2026 sur poste permanent :
 - Par un fonctionnaire : 119 agents
 - Par un contractuel : 45 agents

Des postes sont également pourvus, en plus de ceux indiqués ci-dessus, par d'autres agents (emplois non permanents).

- Charges de personnel 2026 :

La prévision budgétaire des charges de personnel et frais assimilés s'élève à 7 793 955,00 €. Le budget est en hausse par rapport à 2025 car il intègre les différentes augmentations liées notamment à :

- La mise en place d'une participation employeur pour la mutuelle
- L'augmentation des cotisations aux caisses de retraite
- La prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)